

# Coronavirus et TELECONSULTATION

## Médecins Libéraux d'Occitanie

### Pourquoi une téléconsultation ?

**Limiter les risques de contamination notamment pour les patients atteints de maladie chronique – déplacements, salle d'attente...**  
**Assurer avec souplesse et réactivité le suivi des patients infectés ou potentiellement infectés par le coronavirus.**  
**Répondre aux interrogations des patients et orienter leurs prises en charge.**

### Quelles règles d'usages ?

Le [décret du 9 mars 2020](#) assouplit temporairement les modalités de réalisation et de prise en charge de la téléconsultation pour les personnes atteintes ou potentiellement infectées par le coronavirus.  
Celle-ci pourront bénéficier d'une téléconsultation prise en charge par l'Assurance Maladie même si elles ne sont pas connues du médecin téléconsultant ou n'ont pas été orientées par leur médecin traitant.  
Vous pouvez facturer l'acte à un tarif équivalent à une consultation classique en cotant TC ou TCG + majorations.

### Comment ?

La préconisation de l'ARS pour réaliser en toute sécurité une téléconsultation est l'usage gratuit de la solution MEDIC@M déjà opérationnelle et mise en place par l'URPS Médecins Libéraux d'Occitanie. Cette solution de téléconsultation dispose d'un moteur de paiement en ligne pour le patient, activable à la demande du professionnel libéral.

Pour accéder et vous inscrire sur MEDIC@M  
<https://medicam.mipih.fr/docteur/formulaire-inscription>

#### Prérequis :

- Un accès internet, un ordinateur et une webcam.
- Disposer d'une adresse messagerie sécurisée de santé (MSS) - type Medimail

L'ouverture d'un compte Medimail vous sera directement proposée si vous ne disposez pas déjà d'une adresse de messagerie sécurisée de santé.

#### Documents à préparer pour la solution de paiement en ligne :

- Un RIB (IBAN et BIC)
- Un fichier contenant la copie recto et verso de votre carte d'identité
- L'avis de situation au répertoire SIREN.  
Document téléchargeable sur : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

### Contacts

Support technique du MiPih - accès réservé uniquement aux médecins :

- Mail : [medicam@mipih.fr](mailto:medicam@mipih.fr) – à privilégier
- Téléphone : 08 10 00 26 98



Réduire les risques de contamination



Assurer une souplesse d'organisation et de réactivité

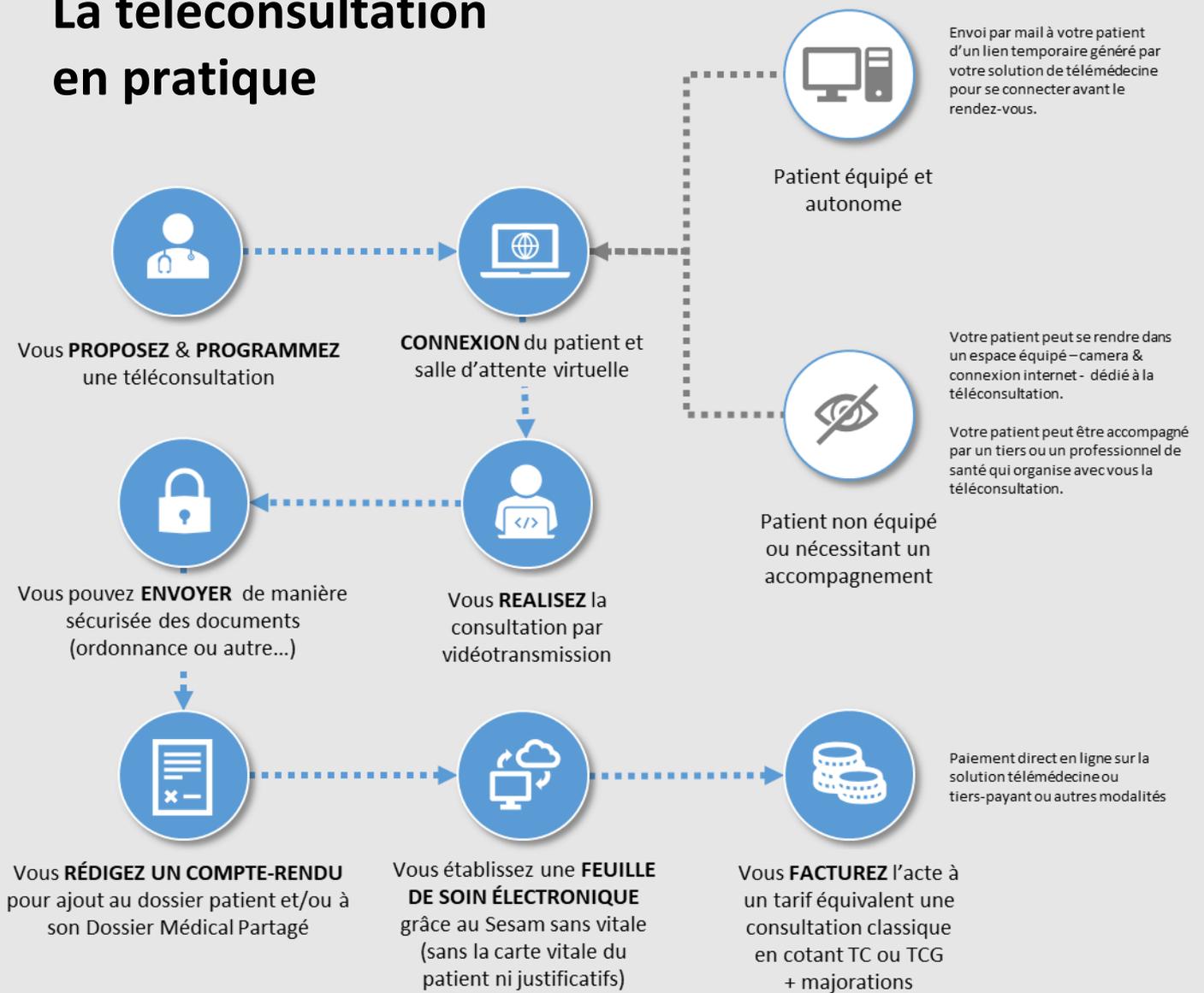


Limiter les déplacements des patients et des médecins



Optimiser le suivi des patients

## La téléconsultation en pratique



CORONA

SARS

V

I

R

U

S